

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 3^{ème} CATEGORIE**

Je soussigné (e) _____

Président ou Représentant de l'Association _____

ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à _____

Le _____ de _____ au _____ à _____

à l'occasion de _____

A Chomelix, le _____
Signature

AVIS DES SERVICES DE GENDARMERIE :

Date, Signature et Cachet

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de CHOMELIX,

VU l'arrêté N° 2010-46 de Monsieur le Préfet en date du 5 octobre 2010 portant réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des bals publics dans le département de la Haute-Loire,

VU la demande présentée ci-dessus,

AUTORISE

M _____

à ouvrir un débit de boissons temporaire 3^{ème} catégorie, le _____, aux heures indiquées ci-dessus à l'occasion de _____ à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe suivant :

Groupe 3 : Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Fait à Chomelix, le

Le Maire